



Mairie  
6 rue de la mairie - 35380 Saint Péran  
02.99.06.86.91  
[mairie-saint-peran@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-peran@wanadoo.fr)

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2022

<b>Nb</b>	
<b>conseillers</b>	7
<b>En exercice</b>	5
<b>Présents</b>	7
<b>Votants</b>	7

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.

<b>Présents</b>	Isabelle GOVEN, Maire Eric THOMAS, Franck LESAGE, Gildas MEREL, Antoine BERHAULT
<b>Absents</b>	Estelle GUILMAIN, Christopher LEGIGAN
<b>Procurations</b>	Estelle GUILMAIN a donné procuration à Isabelle GOVEN Christopher LEGIGAN a donné procuration à Gildas MEREL
<b>Secrétaire</b>	Isabelle GOVEN
<b>Convocation</b>	06 octobre 2022

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2022

Madame la Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 14 septembre 2022.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (7/7 voix), le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 14 septembre 2022.**

### 2. P'tit Village –Examen du calendrier proposé par la CEREMA

Madame la Maire présente le planning général du projet du petit village.

Analyse du travail des étudiants de 2021 DEIS, prévision d'un atelier d'échange en novembre pour présenter le montage du projet. Isabelle Goven indique notamment qu'au niveau du montage, l'expertise d'avocats pourra être sollicitée. Le COPIL, aidé de CEREMA, déterminera notamment le nombre de logements etc.

Il est demandé comment la population a été sollicitée, si les étudiants ont été vers la population ou si seuls certains habitants se sont manifestés d'eux-mêmes. Madame la Maire explique qu'il y a eu des échanges entre les étudiants et les habitants, les remarques de ces derniers ont été recueillies en présentiel notamment lors de deux cafés papottes dont un organisé au moment du p'tit marché du mardi. Cependant, la crise COVID n'a pas permis d'organiser de réunion participatives comme prévu initialement

A la fin du calendrier, sera rédigé une proposition de montage pour la suite du projet, avec, en parallèle, les définitions de raccordement aux différents réseaux. Un groupe de travail d'assainissement y travaille déjà.

Le prochain COPIL engagera le projet le 26 octobre, une seconde réunion se fera sous forme d'atelier d'échange avec l'ensemble des personnes ressources identifiées au début du projet le 25 novembre, sur les éléments du programme.

Les étudiants DEIS de la promotion 2022 auront pour mission de trouver comment former un lien entre les habitants du P'tit village et les autres habitants, la population de Saint-Péran pour permettre une vraie inclusion. La question de la vie associative et commerciale sera notamment réfléchi

**Le Conseil Municipal prend acte du calendrier de la CEREMA pour le projet du P'tit Village.**

### 3. Convention ADS – Brocéliande Communauté/Saint-Péran

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2 ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire N° 2015-010 du 23/02/2015 validant le principe de la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme ;*

*Vu la délibération du conseil municipal N° 1504.23 du 15 avril 2015 validant l'adhésion de la commune de Saint-Péran au service commun communautaire pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire N° 2022-061 du 11/07/2022 approuvant la rédaction du pacte financier et fiscal ;*

Monsieur Eric Thomas rappelle à l'assemblée l'historique de la mise en place d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme suite à la Loi ALUR et au désengagement des services de l'Etat sur le sujet.

Signées en 2015, les conventions ont permis d'acter les modalités de création et de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, les dispositions financières, et les conditions du suivi du service commun.

Après huit ans d'expérience et compte tenu de l'évolution du nombre de dossiers instruits, le conseil communautaire a entériné, le 11 juillet 2022 le pacte fiscal et financier 2022-2026 prévoyant la prise en charge intégrale du coût du service ADS par les communes, à compter du 1er janvier 2022, pour assurer le fonctionnement optimal du service sur la base de deux équivalents temps plein maximum.

Cette démarche suppose par ailleurs des délibérations concordantes du conseil communautaire et des huit conseils municipaux des communes membres, pour la validation des conventions d'adhésion au service commun, avant la fin de l'année 2022.

Les principales évolutions consistent à :

- Renforcer le service commun en passant d'1 à 2 ETP,
- Financer le service par une contribution communale basée sur une clé de répartition 20% population DGF et 80% nombre d'Equivalent Permis de Construire instruits

Chaque commune remboursera la communauté au mois de janvier de N+1 sur la base des deux critères susvisés, mis à jour de la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et du nombre de dossiers instruits sur l'année N (pondérés selon la définition des Equivalents de Permis de Construire inscrite à la convention ci-jointe annexée).

La facturation s'établira en fin d'année sur la base du coût réel du service comprenant les frais suivants :

- Salaires chargés
- Formations
- Maintenance du logiciel d'instruction
- Veille juridique réglementaire (abonnements à des supports réglementaires)

La mise à jour des conventions de service commun est également l'occasion de réviser le type de dossiers confiés par la commune au service commun.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'AUTORISER la mise à jour des conventions de service commun**
- **d'AUTORISER Mme la Maire à signer les conventions ainsi que les avenants ultérieurs éventuels à ces conventions**

### 4. Organisation de la commémoration du 05 décembre 2022

Mme Goven Isabelle explique que le 5 Décembre commémore la fin de la guerre d'Algérie. Cette guerre est celle des anciens combattants d'aujourd'hui. Mme La Maire rappelle qu'elle a participé à un travail sur le recueil de mémoire sur ce thème et souhaite profiter de cette commémoration à Saint-Péran pour saluer cette transmission entre les générations. L'ensemble de la cérémonie officielle se déroulera à Saint-

Péran le dimanche 4 Décembre. Les soldats de France de Plélan-Le-Grand ont été sollicités pour participer à l'organisation de cette commémoration et seront donc présents pour aider.

Les membres du conseil sont également invités, chacun à sa mesure à prendre part, notamment autour du pot qui suivra la cérémonie.

**Les membres du conseil prennent acte de cette date.**

#### **5. Brocéliande Communauté – Présentation du rapport d'activité 2021**

Eric Thomas présente le rapport d'activité de Brocéliande Communauté.

Un échange s'engage avec le conseil notamment sur la présentation du repaire, sur les travaux des différentes commissions.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de Brocéliande Communauté.**

#### **6. Point à temps – Devis de l'entreprise Perotin**

Isabelle GOVEN présente le devis réalisé par l'entreprise Perotin pour les travaux du point-à-temps qui seront réalisés fin octobre, si la météo le permet (temps sec nécessaire). Il comprend la fourniture de 5 tonnes d'enduit pour un montant TTC de 6180€.

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de ses membres :**

- **D'APPROUVER le devis présenté par l'entreprise Perotin**
- **D'AUTORISER Mme la Maire a signé le devis et documents y afférent**

#### **7. Aménagement route de Montfort – étude des devis**

Mme la Maire précise qu'un aménagement de voirie sur la route de Montfort sera nécessaire dans le cadre de l'aménagement du terrain de Monsieur Perchais. Eric Thomas explique que l'aménagement de la voirie est à la charge de la commune sauf si celle-ci passe par un PUP (plan urbain de programmation). L'aménageur (Terravia) récupère alors la charge de ces travaux mais dans ce cas, la commune perd la Taxe d'Aménagement. Le cout d'étude proposé par Mme Blot qui a opéré l'aménagement du bourg coté Plélan est de 8000€. Pour donner une idée du cout prévisionnel des travaux en eux-mêmes Isabelle Goven rappelle que la dernière tranche a couté un peu plus de 300000 euros.

#### **Brocéliande Communauté – Création d'une 9<sup>e</sup> commission « Grand et petit cycle de l'eau »**

Suite au changement de gouvernance et notamment à la démission de ses fonctions de Vice-Président de Monsieur David Moisan, , Eric Thomas explique qu'une nouvelle répartition des délégations a été pensée à Brocéliande Communauté. La nouvelle commission s'intitule « Grand et petit cycle de l'eau » et fait suite aux changements de délégués dans chaque commission. Cette commission sera vice-présidée par M Dominique Dayot. L'économie, l'agriculture et l'emploi sont reprises par Monsieur Gérard Berrée.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce changement de commission et de la création de la commission « Grand et petit cycle de l'eau ».**

Saint-Péran, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme

La Maire,

Isabelle GOVEN



